

# Qualité des eaux de baignade en milieu naturel

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Dossier  
de presse  
2016



# Baignades en milieu naturel : des eaux de bonne qualité dans la région

Dans notre région en 2015, **96%** des eaux de baignade en mer et **81 %** des eaux de baignade en eau douce sont classées en bonne voire en excellente qualité. Pendant toute la saison estivale, l'Agence régionale de santé contrôle la qualité des eaux de baignade pour préserver la santé des baigneurs.

La baignade en milieu naturel est une activité très appréciée en période estivale et concerne une population importante notamment les nombreux touristes.

Quelques 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade le long des rivières et plans d'eau font de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs de l'eau et du soleil.

Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé liés notamment à la qualité bactériologique de l'eau. Le principal risque est le risque infectieux, lié à la présence de germes pouvant être à l'origine de différentes pathologies (gastro-entérite, leptospirose, dermatites)

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, impose une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau par l'exploitant (maires, gestionnaire privé...). Cette surveillance est complétée par un contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle porte principalement sur la qualité microbiologique des eaux de baignade.

**Toutes les informations permettant la pratique de la baignade en toute sécurité (sanitaire) sont obligatoirement affichées sur le site de la baignade.**

## Sommaire

- **Plus de 430 sites de baignades contrôlés par l'ARS** **2**  
*Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs*
- **Des eaux de bonne qualité** **4**  
*96 % des eaux de baignade en mer et 81 % de eaux de baignade en eau douce classées en bonne ou excellente qualité*
- **Le classement 2015 des baignades en mer** **5**
- **Le classement 2015 des baignades en eau douce** **6**
- **Les profils de baignade** **7**  
*Une démarche pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade*
- **Synthèses par département** **8**

# Plus de 430 sites de baignade contrôlés par l'ARS

Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs

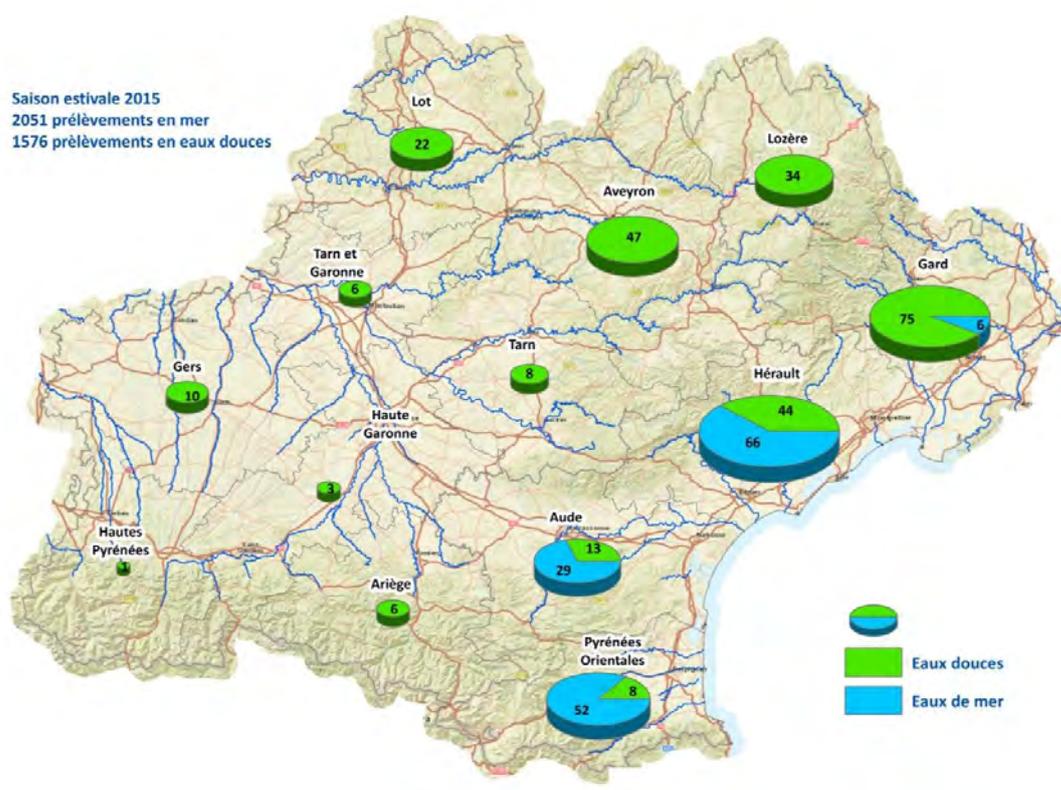
En 2015, l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a contrôlé la qualité des eaux de 153 zones de baignade en mer et 277 zones de baignade en eau douce. Au total, plus de 3 600 échantillons d'eau ont été prélevés de juin à septembre sur les eaux de baignade de la région.

Les prélèvements sont réalisés à intervalles réguliers durant la saison estivale.

Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Les eaux de baignade, qu'elles soient aménagées ou non, sont recensées annuellement par les communes qui les déclarent en Préfecture.

Les résultats des contrôles sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site <http://baignades.sante.gouv.fr>



# Plus de 430 sites de baignade contrôlés par l'ARS

Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs

## L'organisation du contrôle sanitaire

Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par le ministère de la santé. Les résultats de ces analyses sont connus 48 heures après le prélèvement. L'ARS transmet ensuite ces résultats, avec des commentaires et des conclusions, au responsable de la baignade afin qu'ils soient affichés sur le lieu de baignade. Les résultats peuvent également être consultés sur le site internet Eaux de baignades du ministère de la santé (<http://baignades.sante.gouv.fr>), et sur le site internet de l'ARS (pour les synthèses en cours de saison et les bilans annuels).

## En cas de résultat non-conforme aux normes sanitaires :

- une analyse de contrôle et une enquête sur les causes de la pollution constatée sont réalisées dans les meilleurs délais
- des mesures conservatoires pour protéger les baigneurs sont mises en place par l'exploitant de la baignade (en général interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution) ces mesures sont levées dès que la qualité de l'eau est conforme aux normes



Prélèvement d'un échantillon d'eau de baignade



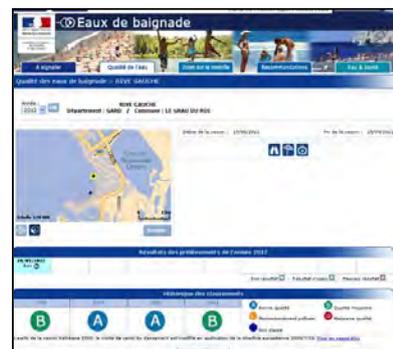
Analyse bactériologique, par le laboratoire agréé, de l'échantillon prélevé



Les résultats sont connus 48h plus tard.

Une fois transmis par l'ARS, le responsable de baignade les affiche à proximité de la baignade.

Ces résultats sont consultables sur le site internet <http://baignades.sante.gouv.fr>



# Des eaux de bonne qualité

En 2015 en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées 96% des eaux de baignade en mer et 81 % des eaux de baignade en eau douce ont été classées en bonne voire en excellente qualité.

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité: « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les 4 saisons précédentes et selon une méthode statistique, avec des limites de qualité différentes entre les eaux douces et les eaux de mer.

Les résultats des analyses réalisées en 2012, 2013, 2014 et 2015 ont ainsi été pris en compte pour établir le classement 2016.

4 catégories de qualité :



qualité EXCELLENTE,



BONNE qualité,



qualité SUFFISANTE



qualité INSUFFISANTE

Au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades déclarées depuis moins de quatre ans et ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements depuis cette déclaration, ont été placées dans la catégorie « Nouvelle baignade » par l'Union européenne.

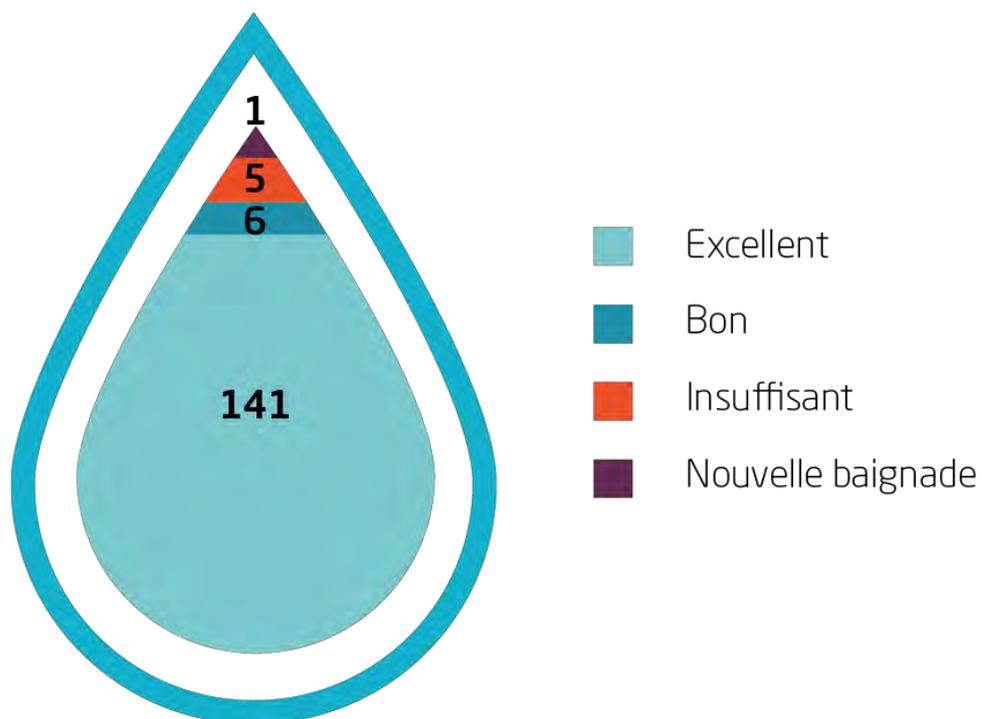
Ces contrôles permettent aux vacanciers et aux personnes résidant à proximité de zones de baignade de connaître la qualité des eaux du point de vue sanitaire. Ils permettent également aux autorités sanitaires de surveiller en permanence la qualité des eaux et de prévenir les risques pour la santé humaine.

Les classements annuels sont disponibles, sur le site <http://baignades.sante.gouv.fr>



# Le classement 2015 des baignades en mer

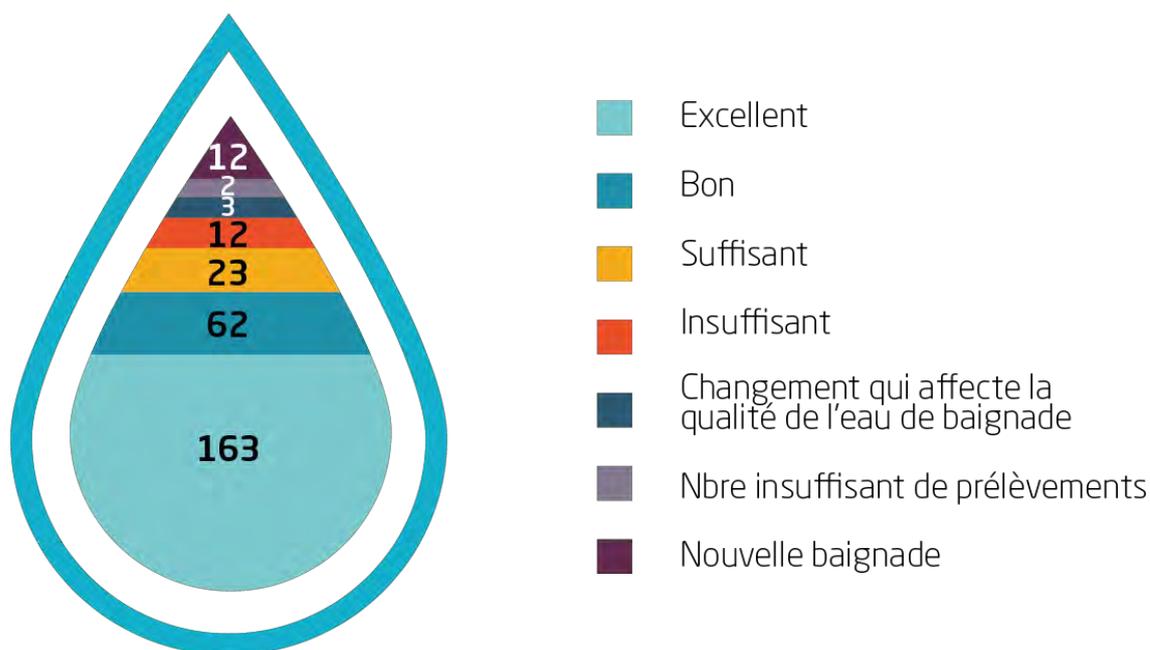
	Nbre de baignades	Nbre total de prélèvements 2015	 excellent	 bon	 insuffisant	Nouvelle baignade
AUDE	29	331	27	2		
GARD	6	84	6			
HERAULT	66	650	60	1	5	
PYRENEES ORIENTALES	52	986	48	3		1
<b>Nbre total de baignades</b>	<b>153</b>	Nbre de baignades par classement	<b>141</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>



# Le classement 2015 des baignades en eau douce

Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs

	Nbre de baignades	Nbre total de prélèvements 2015	excellent	bon	suffisant	insuffisant	changement affectant la qualité de l'eau de baignade	Nbre de prélèvements insuffisant	Nouvelle baignade
ARIEGE	6	30	6						
AUDE	13	70	11	1					1
AVEYRON	47	236	31	7	2	4			3
GARD	75	475	35	26	11	1		1	1
HAUTE GARONNE	3	16	1	1					1
GERS	10	48	10						
HERAULT	44	223	24	11	2	2	3		2
LOT	22	120	9	8	2	1			2
LOZERE	34	193	20	5	5	4			
HAUTES PYRENEES	1	5							1
PYRENEES ORIENTALES	8	83	6	2					
TARN	8	46	5	1				1	1
TARN ET GARONNE	6	31	5		1				
<b>Nbre total de baignades</b>	<b>277</b>	<b>Nbre de baignades par classement</b>	<b>163</b>	<b>62</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>



# Les profils de baignade

Une démarche pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade

Chaque site de baignade doit disposer d'un **profil de baignade**

Le profil baignade s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Directive Européenne 2006/7/CE, qui impose une gestion active des sites de baignade, axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public.

Les profils permettent l'identification des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et si nécessaire, la mise en place de mesures de gestion des risques sanitaires. Etudier la vulnérabilité des zones de baignade permet de renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils doivent être élaborés depuis 2011, puis régulièrement actualisés.

Le profil de baignade :

- recense les sources potentielles de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade
- définit les règles de gestion permettant d'éviter l'exposition des baigneurs en cas de pollution (exemple: interdiction de baignade si écoulement d'eaux usées vers la plage par le trop plein d'un poste de relevage)
- définit les mesures de gestion mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau

Exemple de profil de baignade

## PROFIL DE Baignade

Date d'élaboration : MAI 2011  
Actualisation : JUIN 2015

# Plage Les Flots du Sud

## PALAVAS LES FLOTS

### ➤ CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Les Flots du Sud  
Commune : Palavas Les Flots / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon  
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 6048 habitants  
Population estivale estimée de la commune : 42000 (en période de pointe)  
Personne responsable : Monsieur le Maire de Palavas Les Flots  
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09  
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X= 729 874 Y= 1 837 757 m  
Nature : sable  
Longueur : 450 m / Largeur moyenne : 35 m / Profondeur : 70 cm  
Activités : baignade, pêche, nautisme  
Plages privées : aucune

### ➤ SCHÉMA DE LA ZONE DE Baignade



### ➤ ÉQUIPEMENT

Surveillance, aide de secours, accès aux handicapés, accessibilité aux personnes âgées, parking, douches, toilettes, présence de poubelles

### ➤ INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
seau du Lez (égouts de l'Atang du Moulin Robert Dubout, du canal du Rhône à Sète et de Lac, égouts du réseau pluvial du centre ville)	Tempo de pluie	Forte pluie	Fort	1 - 2 - 4
écoulement de branchement d'eau usées sur le réseau pluvial à proximité du port	/	/	Moyen	2 - 4
Rejets ponctuels d'eau noire dans le port	Ponctuelle	/	Faible	1
Rejets ponctuels d'effluents lourds dans le réseau pluvial du port	Ponctuelle	/	Faible	1

### ➤ CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



Rejet station d'épuration de l'agglomération de Montpellier à 11 km au large de Palavas (470 000 EH)

#### LÉGENDE

- ★ Rejet d'EU
- ★ DO EU incertain ou à vérifier
- ★ Plages privées et restaurants de plage
- 🚐 Aire de camping-car
- ⚓ Port
- ★ Connexions suspectées d'eaux usées dans le réseau EP
- 🌿 Rejet d'EP
- Point de suivi ARS
- 🌊 Zone de baignade
- EU : Eaux Usées
- EP : Eaux Pluviales

### ➤ PLAN D'Actions

- Sensibilisation de la population et des riverains du centre ville aux problèmes de pollution
- Amélioration des connaissances du fonctionnement du réseau d'eaux usées et du réseau pluvial (Mr Aristide BRIAND, boulevard JOFFRE, Quai du Chapitre et le Cabot)
- Mesure de la pollution par temps sec et par temps de pluie, dans le Lez, le port et à l'embouchure
- Suppression des mauvais branchements identifiés par la mairie

### ➤ RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".




# Synthèses par département

Ariège	9
Aude	10
Aveyron	13
Gard	15
Haute-Garonne	18
Gers	21
Hérault	22
Lot	27
Lozère	29
Hautes-Pyrénées (pas de site recensé)	
Pyrénées-Orientales	32
Tarn	35
Tarn et Garonne	37



L'Ariège est un département de montagne disposant de peu de baignade, avec des sites relativement peu fréquentés. Les baignades de l'Ariège bénéficient d'une excellente qualité de l'eau

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0



# Département de l'Aude



L'importance des zones sableuses et des étangs littoraux assure une protection du littoral audois et garantit une excellente qualité des eaux de baignade en mer. La qualité des eaux douces est également très bonne

## Eau de mer

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la qualité des baignades en mer dans l'Aude est excellente. La totalité des points surveillés est conforme aux normes européennes.

Ces résultats s'expliquent par les caractéristiques particulières du littoral audois :

- Importance des zones sableuses et des étangs littoraux faisant « tampon » et assurant l'épuration des éventuels rejets avant d'atteindre la mer ;
- Faible urbanisation du littoral et absence de tout rejet direct d'eaux usées à la côte ;
- Relief peu marqué n'amenant pas d'impact significatif sur la qualité des eaux, par ruissellement en cas d'épisode pluvieux.

Toutes les plages en mer sont classés excellent. Seul 2 points situés au niveau des étangs littoraux sont classés en bonne qualité (Sigean Port Mahon et Etang des Ayguades à Gruissan). Comme les années précédentes, on observe que les résultats sont moins favorables sur les étangs qu'en mer. Cette différence s'explique par la faible importance des zones sableuses, rendant les étangs littoraux plus vulnérables aux rejets, mais également par le confinement de ces sites.

A noter qu'aucune fermeture préventive n'a été effectuée en 2015 sur les plages de l'Aude.

## Eau douce

En eau douce, les résultats sont également très bons ; en effet la totalité des points surveillés est également conforme aux normes européennes sur la qualité des eaux de baignade. Comme les années précédentes, la qualité des lacs est toujours globalement meilleures que les eaux de rivières. En effet, les rivières sont davantage affectées par les rejets diffus et les effluents issus des stations d'épurations, notamment à l'occasion des épisodes pluvieux.

# Département de l'Aude

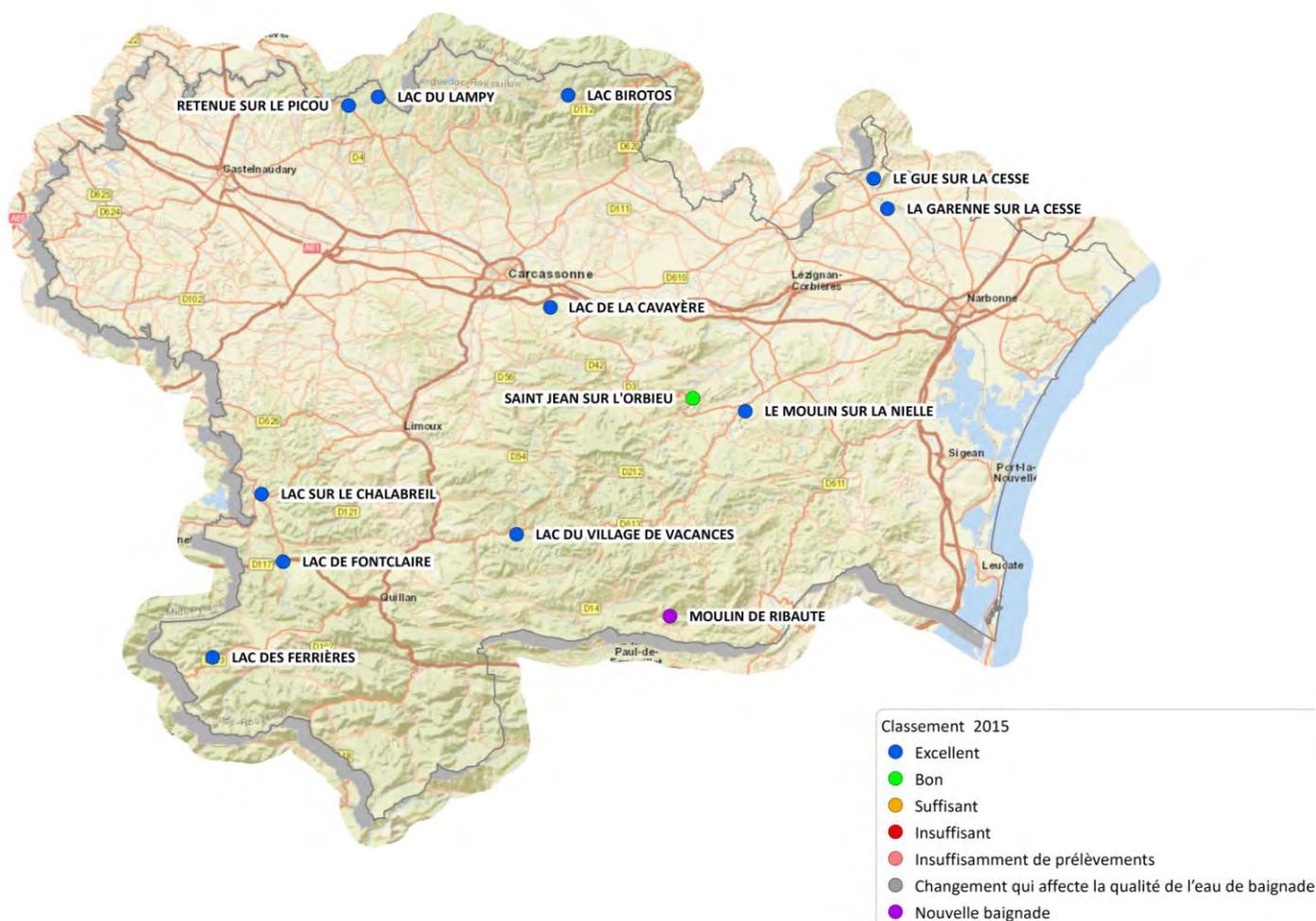
## Bilan de la saison estivale 2015- baignades en mer

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	27	2	0	0



## Bilan de la saison estivale 2015- baignade en eau douce

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	11	1	0	0



# Département de l'Aveyron



Le département dispose de nombreux sites de baignade en lac et en rivière, dont plus des 3/4 sont classés en excellente qualité

Dans le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades pour 2015 a concerné 47 sites représentant 263 prélèvements.

Plus de 75% des sites de baignade du département, sont classés en « excellente qualité » ou « bonne qualité » à l'issue de la saison 2015. Deux sites n'ont pu être classés par manque de prélèvements; ces sites étant répertoriés depuis moins de quatre ans. La saison 2015 a été marquée par une amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur les baignades en rivière (la qualité de l'eau des plans d'eau ou des lacs de retenue étant de qualité relativement constante), l'été 2014 très pluvieux expliquant pour une part des résultats d'analyses non-conformes.

En 2015 l'ARS a demandé la fermeture du site de La Gravière à Saint-Affrique suite à un prélèvement non-conforme. Cependant, la qualité des eaux de cette baignade devrait s'améliorer; le village de Vailhauzy se situant à l'amont immédiat de ce site ayant procédé à la remise à niveau de son système d'assainissement. Le profil de baignade de La Gravière est en cours de réalisation.

Depuis l'automne 2015, quatre sites de la vallée du Tarn disposent de profils de baignade. Sous l'impulsion de l'ARS, cette démarche qualité devrait progressivement s'étendre à de nouveaux sites. Pour l'année 2016, une nouvelle baignade a vu le jour dans le nord Aveyron sur le site de la presqu'île de Laussac commune de Thérondels (lac de retenue du barrage de Sarrans).

## LIVINHAC LE HAUT : LE PONT

Baignade classée en insuffisant suite à un prélèvement après un gros orage qui avait donné une contamination très élevée (>30000 esch-coli). Le profil de baignade n'a pas permis de cibler la cause de cette pollution.

## MOSTUEJOULS : MOULIN DES PRADES

Baignade classée en insuffisant suite à un problème ponctuel (une pompe de relevage du système d'assainissement en panne). Le profil de baignade non encore en place à ce moment précis n'a pas permis d'éliminer ce prélèvement non conforme.

## SAINT JEAN DU BRUEL : LA ROQUE

Baignade classée en insuffisant suite à un problème identifié (assainissement non effectué sur le village en amont de La Rougerie). Depuis peu cette situation a été revue (le village a été équipé).

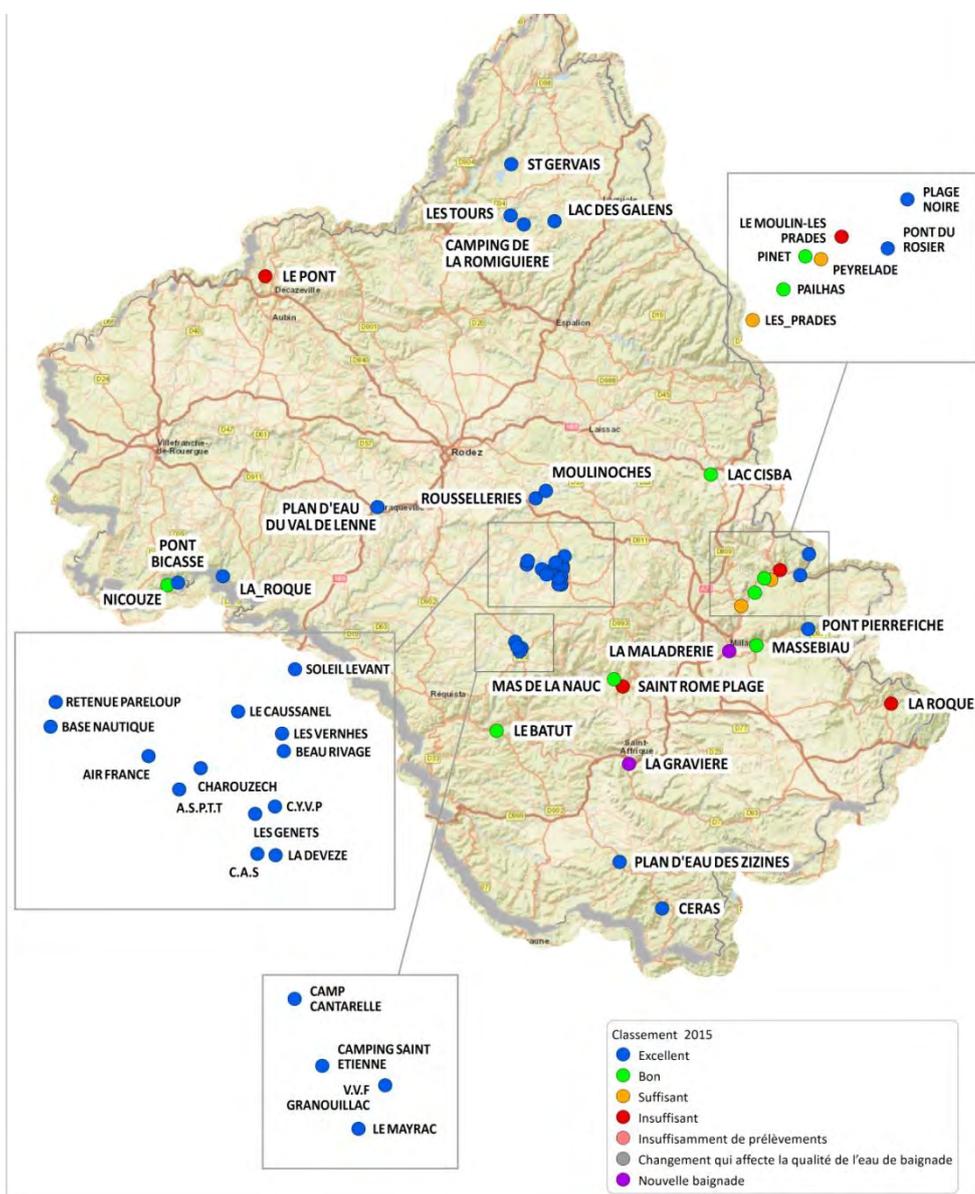
## SAINT ROME DE TARN : SAINT ROME PLAGE

Les problèmes surviennent sur ce site lorsqu'il y a de gros orages. Cette année la collectivité a commencé la démarche profil de baignade qui permettra de cibler l'origine des différentes pollutions.

# Département de l'Aveyron

## Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	31	7	2	4



# Département du Gard



Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites bénéficie d'une eau d'excellente qualité. Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 80 % sont de bonne ou d'excellente qualité

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. Le programme de contrôle des baignades en eau de mer a concerné en 2015 les 6 sites de cette commune, représentant 84 prélèvements. Aucun incident de pollution n'a été observé au cours de l'été 2015, la baignade a toujours été autorisée sur l'ensemble des plages du Grau du Roi.

A l'issue de la saison 2015, les 6 sites de baignade en eau de mer sont tous classés en «excellente qualité», et sont conformes à la Directive Européenne.

Le département du Gard se caractérise par un nombre important de rivières propices à la baignade : 75 sites sont contrôlés par l'ARS (475 prélèvements).

A l'issue de la saison 2015, (analyses 2012 à 2015), plus de 80% des sites sont classés en bonne ou excellente qualité : seule la baignade du Pont Vieux à Avèze, sur la rivière Arre, reste classée en qualité insuffisante. Ce classement est essentiellement lié aux mauvais résultats du 10 juillet 2013, pour lesquels l'origine des pollutions n'avait pu être déterminée. Les résultats d'analyse de 2014 et 2015 étaient satisfaisants; on est d'ailleurs très proche de la catégorie de classement suffisante.

Quelques résultats d'analyse ponctuels médiocres ont été observés sur plusieurs baignades, sans que cela se traduise par un classement non conforme à l'issue de la saison. A chaque situation de ce type, une enquête rapide est réalisée par le responsable de baignade en lien avec l'ARS pour rechercher les causes de la dégradation (souvent liée à de fortes pluies). Si nécessaire, la baignade est interdite momentanément en attendant le résultat satisfaisant d'un prélèvement de contrôle complémentaire.

A l'occasion d'un mauvais résultat à la baignade de la Cascade à Saint-Laurent-le-Minier, l'enquête réalisée a permis d'identifier l'origine de la pollution (liée au dysfonctionnement d'une pompe du système d'assainissement de la commune à l'amont immédiat du site de baignade) et d'interdire la baignade sur une zone proche du site de la Cascade et très fréquentée par les enfants. Enfin, 2 baignades n'ont pu être classées car moins de 16 prélèvements étaient disponibles pour établir le classement :

- Le site de la Plage du Roy à Méjannes-le-Clap, sur la Cèze, qui n'est suivi que depuis 2015 (« nouvelle baignade »). Les 5 prélèvements réalisés ont donné de bons résultats.

- Le site de la Pensièrre de Trèves (commune de Trèves) : la surveillance n'a pu être réalisée en 2013, la baignade étant inaccessible en raison de travaux.

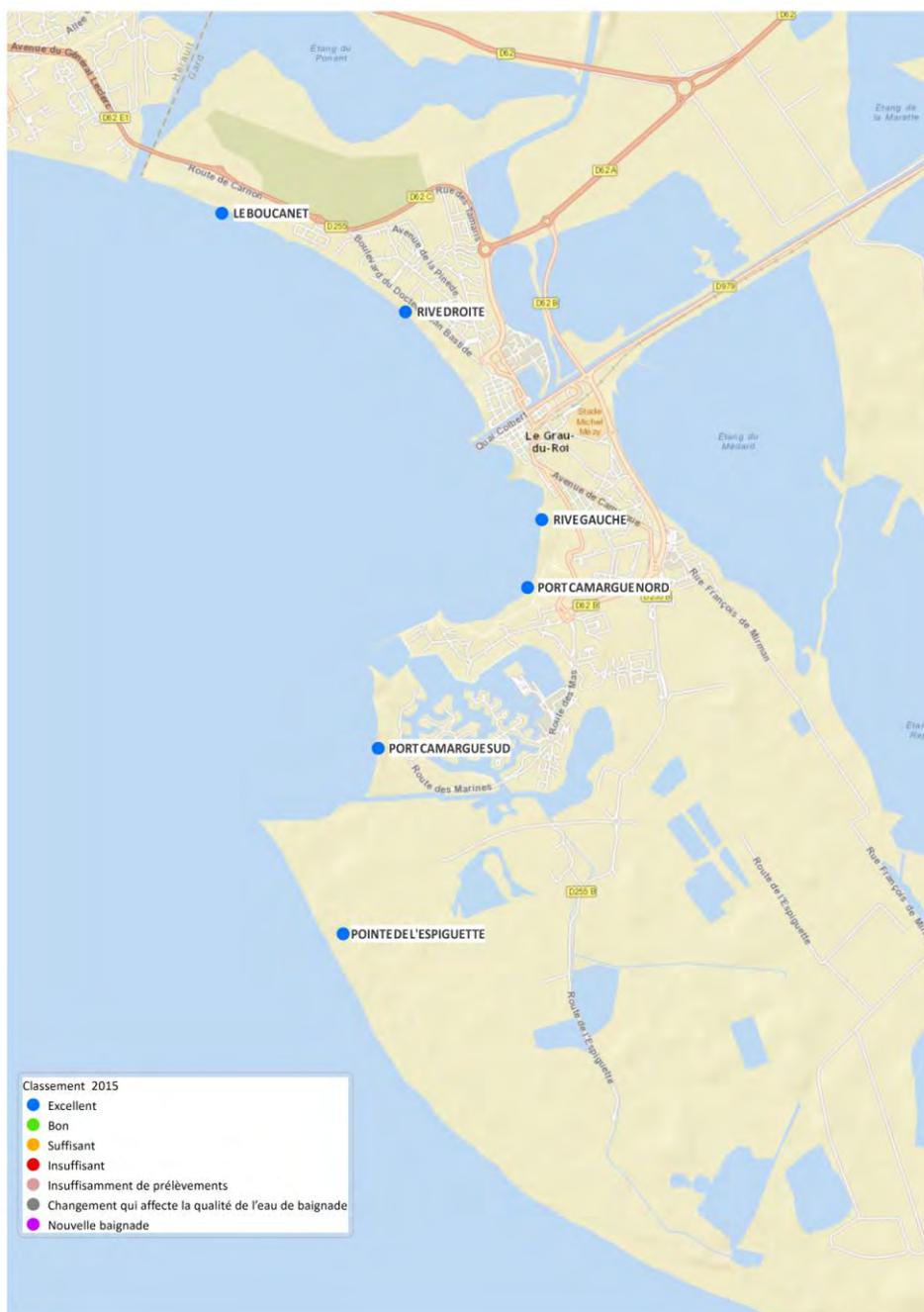
L'amélioration observée sur les sites de baignade en eau douce devra être confirmée lors des prochaines saisons estivales. Un objectif qui peut être difficile à atteindre en cas de mauvaises conditions météorologiques (les pollutions se produisant souvent à l'occasion de fortes pluies), notamment pour les 11 baignades qui n'ont qu'une qualité suffisante. Il est donc nécessaire pour les collectivités de poursuivre leurs actions d'identification et de suppression des sources de pollutions potentielles des cours d'eau.



# Département du Gard

## Bilan de la saison estivale 2015 - Baignades en mer

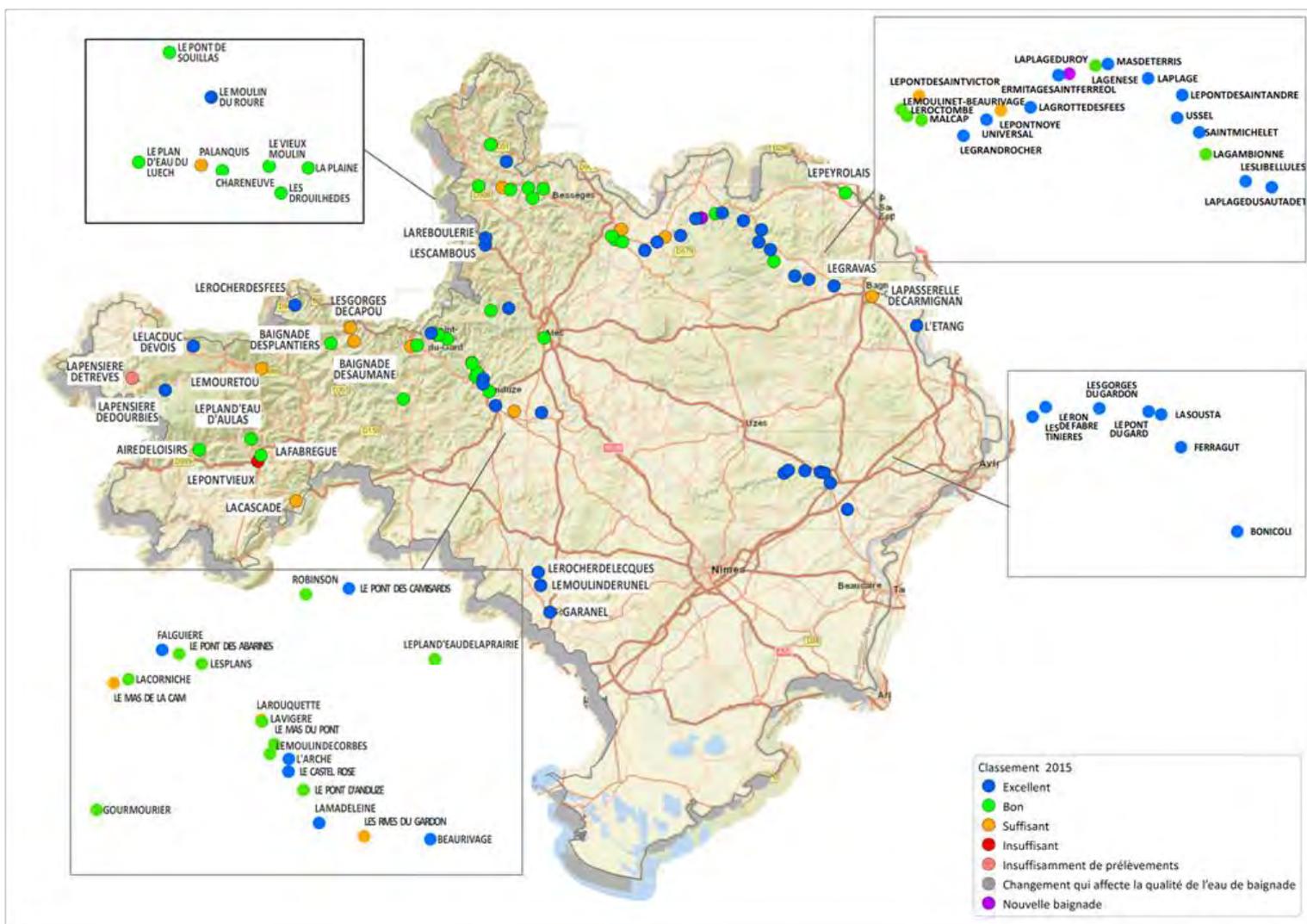
Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6			



# Département du Gard

## Bilan de la saison estivale 2015 - Baignades en eau douce

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	35	26	11	1



# Département de la Haute-Garonne



La Haute-Garonne dispose de peu de sites de baignades, trois nouvelles baignades, dont une en agglomération toulousaine ouvriront pour la saison 2016

## **2015 :**

Trois baignades aménagées (REVEL, CARAMAN et MONTREJEAU) ont fait l'objet d'un suivi de la qualité de leurs eaux dans le cadre du contrôle sanitaire obligatoire.

Classement 2015 : 1 excellente qualité – 1 bonne qualité et 1 nouvelle baignade.

Globalement la qualité de l'eau est stable par rapport aux années précédentes, la saison 2015 n'étant marquée par aucun dépassement des seuils d'alerte fixés par l'ANSES et par aucune interdiction de baignade temporaire et préventive.

Comme tous les ans, un suivi des cyanobactéries a été effectué sur le lac de Saint Ferréol (REVEL) : mis en évidence de la présence de cyanobactéries (essentiellement Microcystis avec un maximum de 1500 cellules/ml), seulement en bruit de fond et largement inférieur au premier seuil (20000 cellules/ml) de recommandations OMS/ANSES.

## **Perspectives 2016 :**

Outre ces 3 baignades reconduites, 3 baignades supplémentaires seront ouvertes pour l'été 2016 :

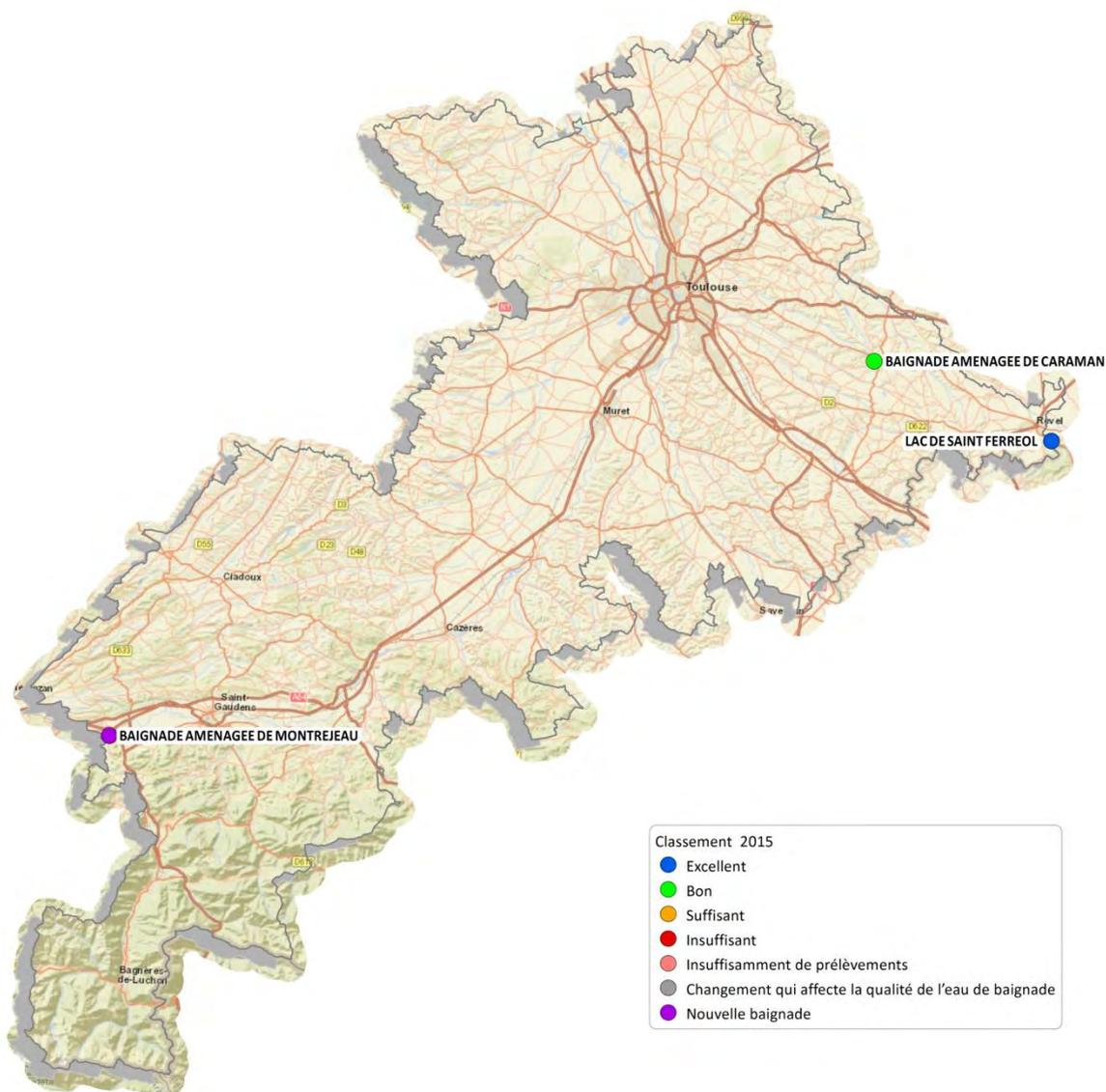
- TOURNEFEUILLE (lac de la Ramée)
- SAINT JORY (lac de Braguessou)

MONTGEARD (lac de la Thésauque) avec seulement une activité de jeux gonflages pour cette année, une zone de baignade spécifique sera prévue pour 2017

# Département de la Haute-Garonne

Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	1	1	0	0



# Département du Gers



Le département du Gers se caractérise par de nombreux sites de baignade en lac, l'ensemble des sites est classé en excellente qualité

Dans le département du Gers, dix zones de baignades aménagées en eau douce, dont sept lacs communaux, sont recensées et déclarées.

En 2015, le contrôle sanitaire des eaux de baignade sur ces 10 sites représente 48 prélèvements. A l'issue de la saison, l'ensemble des baignades ont été classées en excellente qualité, elles sont donc toutes conformes vis-à-vis de la directive européenne.

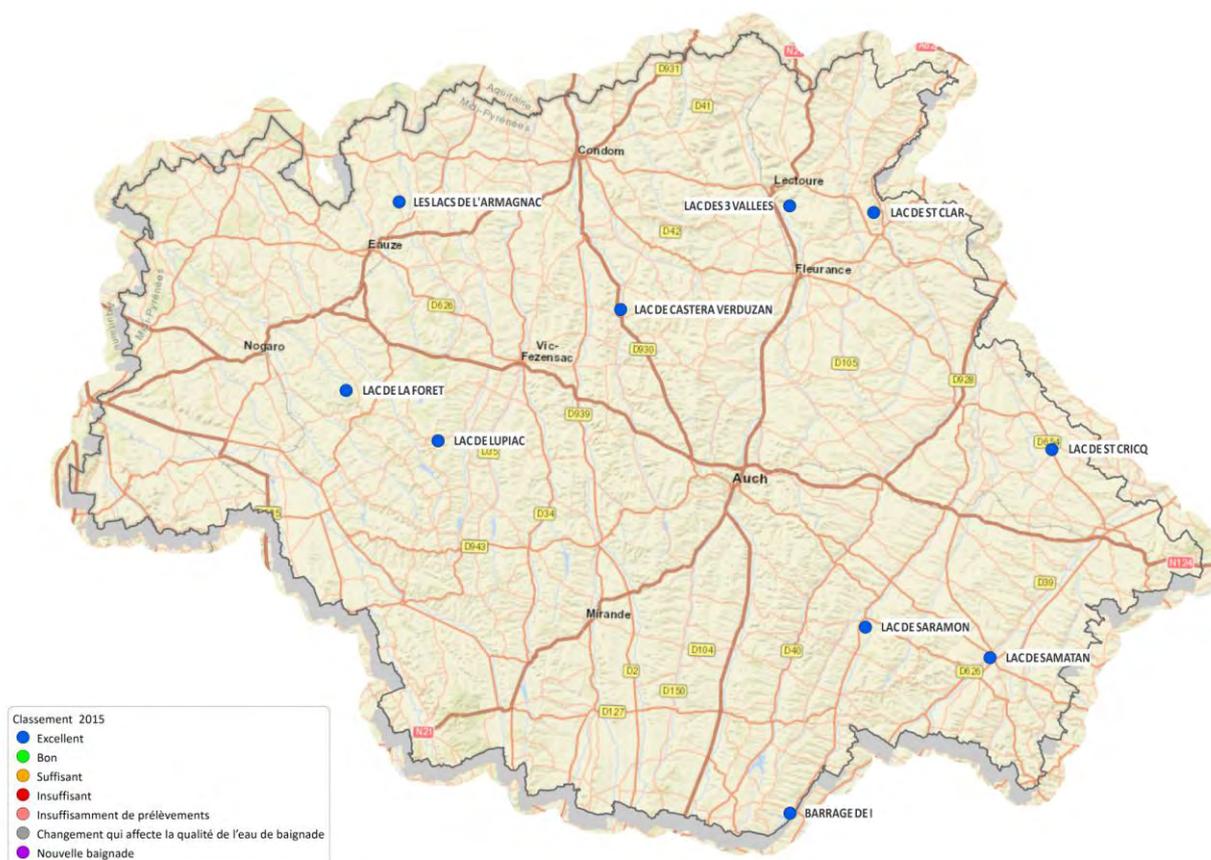
De plus, le bilan sur la réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade du Gers est positif puisque tous les exploitants ont élaboré ce document.

En revanche, la problématique inhérente à ces lacs réside dans l'insuffisance de transparence de l'eau pouvant présenter un risque pour la sécurité des baigneurs. Le suivi renforcé de ce paramètre est intégré dans l'autocontrôle des exploitants.

A noter que le département dispose de plusieurs zones d'activités nautiques (ski nautique, canoë kayak...) qui ne sont pas soumises à cette réglementation, elles ne font donc l'objet d'aucun contrôle sanitaire. »

## Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	10	0	0	0



# Département de l'Hérault



L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles

## Eau de mer

La qualité des baignades en mer en 2015 peut être jugée comme satisfaisante hormis les 5 baignades sur la lagune de Thau.

5 sites de baignade sont cependant classés en qualité insuffisante pour le classement 2015 qui prend en compte 4 années depuis 2012.

Les 5 plages concernées sont situées sur l'étang de Thau.

A Mèze les 2 baignades : plage « Village vacances », et « La plaquette »

A Bouzigues : plage de « La Trémie »

A Balaruc les Bains les 2 baignades : « Plage du VVF » et « Plage Sud »

Le classement en qualité insuffisante résulte pour tous les points des résultats des années précédentes, aucune contamination n'ayant été observée en 2015 lors des contrôles sanitaires

Malgré une amélioration perceptible de la qualité des eaux de baignade en 2014 et 2015, les classements de ces cinq plages sont en effet encore très impactés par les mauvais résultats des années 2012 et 2013.

Les bons résultats obtenus ces dernières années permettent d'envisager une évolution favorable du classement en 2016, si la situation se maintient et à condition que les collectivités concernées continuent d'exercer une gestion active pour éviter les contaminations et les conséquences d'un éventuel épisode de pollution.

La gestion active est un dispositif de gestion et de surveillance des eaux de baignade qui détecte le plus tôt possible un risque de pollution.

Ainsi sur l'étang de Thau, en plus des analyses régulières réalisées par l'ARS les collectivités réalisent des analyses avec des méthodes plus rapides que les méthodes réglementaires et plus fréquentes. A ces analyses sont associées des prévisions en temps réel prenant en compte un ensemble de paramètres météorologiques (vent, pluviométrie,...), et le suivi des déversements éventuels du système d'assainissement. Ces données sont intégrées dans la plateforme de gestion des eaux VIGITHAU.

Pae ailleurs, des contaminations ponctuelles ont été observées sur deux plages sans que l'origine précise ai pu être identifiée et sans conséquence sur le classement s'agissant d'évènements exceptionnels.

Ces épisodes de pollution ont donné lieu à des interdictions temporaires de baignade : à Sète à la plage du Castellas à la mi-juin, et à Agde, la plage des Battus fin juillet

## Eau douce

A l'issue de la saison 2015 95% des baignades en eau douce dans l'Hérault sont conformes à la Directive Européenne, 2 sites sont cependant classés en qualité insuffisante.

Les baignades classées en qualité insuffisante sont :

### **Lunas : Gravezon – Baignade des chutes**

La qualité de cette baignade juste suffisante jusqu'en 2014 a évolué du fait de la présence d'entérocoques intestinaux à des teneurs trop élevées au regard des seuils de la nouvelle directive, vers une qualité insuffisante en 2015.

### **Laroque : Hérault – Les Gorges**

Les contaminations ponctuelles constatées sur les prélèvements du 05 août 2013 et du 21 juillet 2014 suite à des pluies font que la qualité de ce point est devenue insuffisante pour le classement 2015.

Sur l'amont de l'Hérault et notamment sur ce point, les collectivités doivent assurer une gestion active de la baignade pour l'interdire après les pluies et protéger ainsi les usagers. Ces interdictions préventives devraient également éviter un classement non conforme vis-à-vis de la Directive européenne, les prélèvements en périodes d'interdiction n'étant sous certaines conditions pas pris en compte dans le classement.

### **Contaminations temporaires pendant la saison 2015**

**Sur le Salagou à Octon au « relais nautique »**, un dépassement des seuils ANSES en entérocoques a été mis en évidence lors du prélèvement du 19 août 2015, entraînant une interdiction temporaire de la baignade. La source de contamination n'a pas pu être déterminée.

En 2015, 3 baignades ont en outre été interdites durant toute la saison

- **la Baignade du village à Bélarga** sur l'Hérault pour cause de travaux sur le seuil.
- deux baignades sur la Mare suite aux inondations de 2014 pour des raisons de sécurité et de risques de pollution du fait de la dégradation des systèmes assainissement situés en amont. Il s'agit du **« Plan d'eau du Moulin » à Saint Etienne Estrechoux et de « Pont Saint Men » à Villemagne l'Argentière.**

L'interdiction est maintenue sur ces 3 points en 2016 pour les mêmes raisons

## Bilan de la saison estivale 2015-baignade en mer

Classement	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
2015				
Nombre de zones de baignade	60	1		5

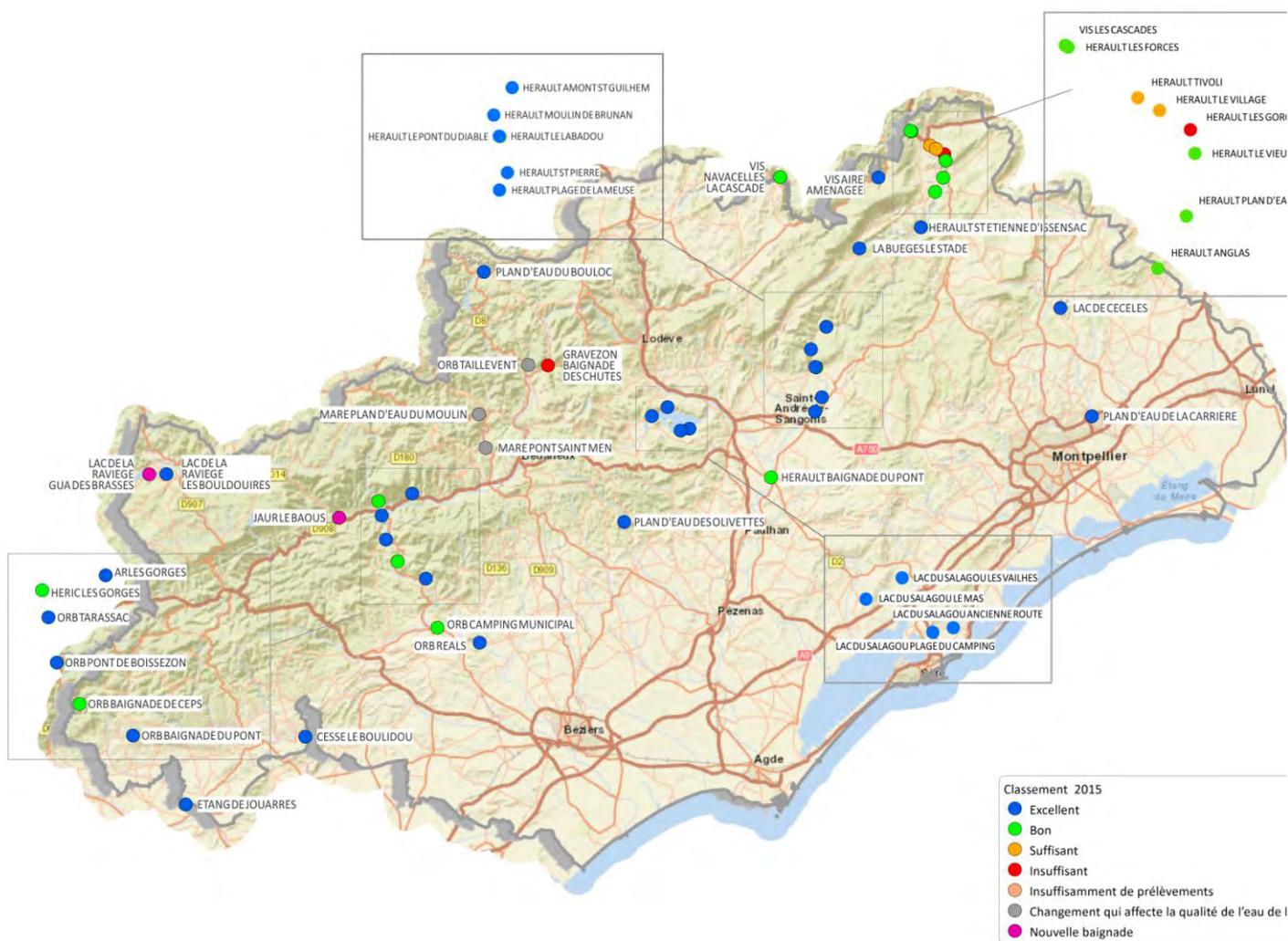




# Département de l'Hérault

## Bilan de la saison estivale 2015-baignade en eau douce

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	24	11	2	2



# Département du Lot



La qualité de l'eau des baignades du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. Un seul site est jugé de qualité insuffisante, la baignade y est déconseillée pour la saison 2016

Dans le département du Lot, 22 sites de baignade ont été recensés par les mairies en 2015, dont :

- 13 baignades aménagées et surveillées (7 plans d'eau, 5 sur le Lot et 1 sur la Dordogne),
- 9 baignades non aménagées (6 sur le Célé, 2 sur la Dordogne et 1 sur le Lot).

En 2015, la mairie de Cabrerets n'a pas recensé la baignade au droit du camping en raison d'un défaut de fréquentation.

Globalement, la qualité de l'eau est stable par rapport aux années précédentes et la saison 2015 a été marquée par l'absence de dépassement des seuils d'alerte fixés par l'ANSES, à une exception près.

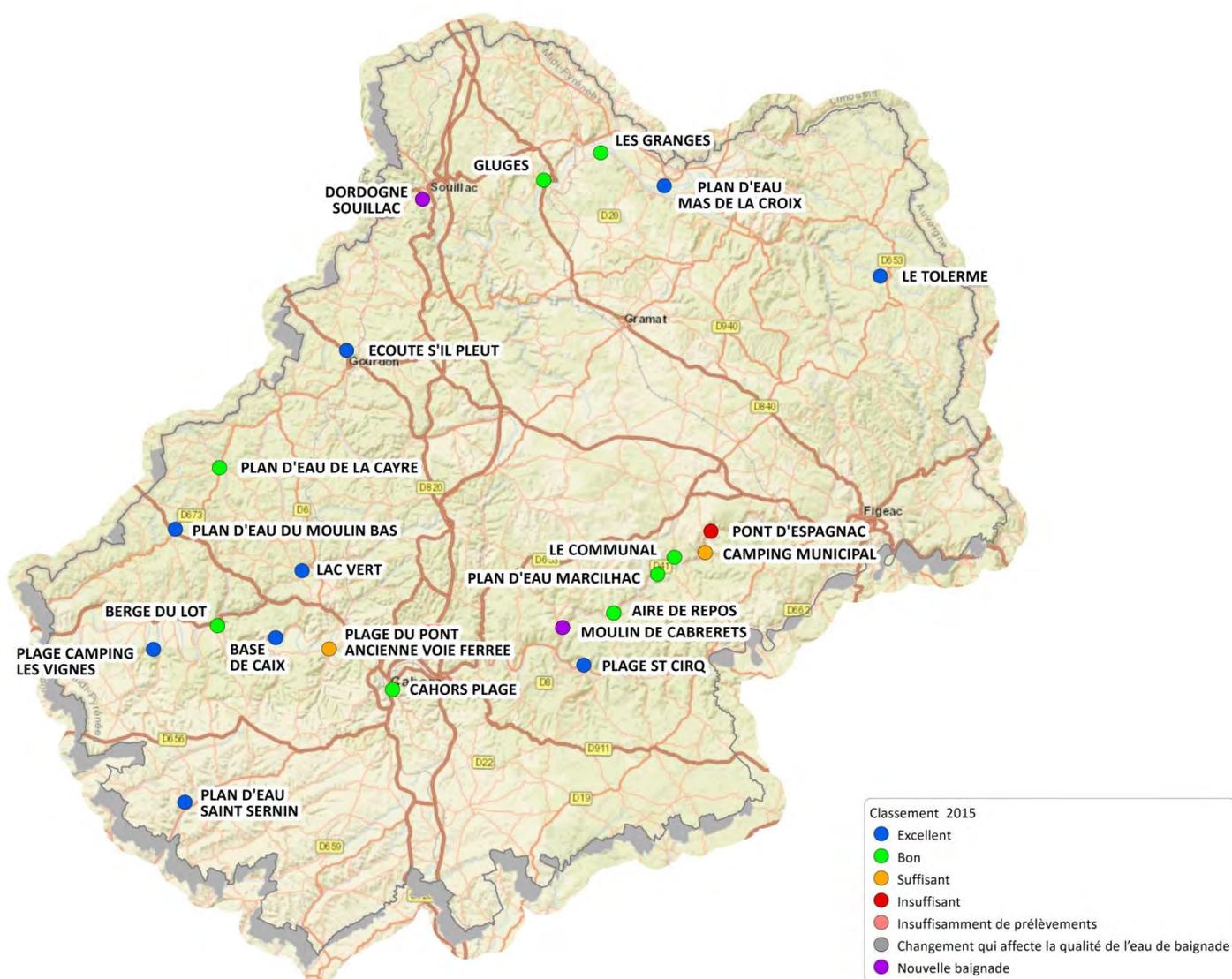
Le site d'Espagnac-Sainte-Eulalie a été classé en qualité d'eau insuffisante. Ce classement s'explique par la vulnérabilité du Célé aux apports polluants par ruissellement dans ce secteur et par un bruit de fond important de la pollution dès que le débit dépasse  $5 \text{ m}^3/\text{s}$ . Il ne correspond pas à une contamination importante continue de la baignade. La baignade sera déconseillée lors de la saison 2016.

Deux baignades (Souillac et Cabrerets aval moulin) sont classées en « nouvelle baignade » car elles sont déclarées à l'Union Européenne depuis moins de 4 années. Leur premier classement sera réalisé à l'issue de la saison 2016.

De nombreuses interdictions de baignade temporaires et préventives ont été prononcées par arrêté municipal : 89 jours répartis sur 10 sites du 15 juin au 31 août. Ces fermetures préventives et temporaires ont été décidées en raison principalement des conditions météorologiques propices à une dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau

## Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombres de sites de baignade	9	8	2	1



# Département de la Lozère



En Lozère, 88 % des baignades sont de qualité conforme à la Directive européenne. Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météo.

A l'issue de la saison 2015, on observe que 88% des baignades en eau douce contrôlées par l'ARS en Lozère sont conformes à la directive européenne.

Cette saison, compte tenu des conditions météo plus clémentes qu'en 2014, présente une qualité de l'eau globalement de meilleure qualité. En effet, il a été observé 2 prélèvements qualifiés de « mauvais » au cours de la saison 2015 contre 13 en 2014, 30 prélèvements qualifiés de « moyen » et 137 prélèvements qualifiés de « bon ».

Malgré des conditions plus favorables, le classement des sites montre une tendance à la dégradation compte tenu que le classement est établi sur les quatre dernières années. 5 sites sur 33 font l'objet d'une dégradation de classement par rapport à 2014. Les dégradations les plus notables concernent les sites de Aval Quézac et du plan d'eau de Grandrieu qui basculent en insuffisant.

Les sites du pont de Biesse et du pont de Quézac sur la commune d'Ispagnac restent en Qualité Insuffisante, suite aux pollutions répétées, observées en 2014. Les collectivités du secteur se sont saisies de la problématique pour mettre en place un plan d'action et des mesures de gestion.

Il faut aussi noter que le site de la Planche à Vialas est le seul site à connaître une amélioration de son classement, passant de bon à excellent.

## Restrictions temporaires de la baignade durant la saison 2015

23 juillet 2015 – Cascade du Martinet (commune de Saint-Etienne Vallée Française) : cette interdiction temporaire a été prise suite à un prélèvement non conforme aux normes bactériologiques le 21 juillet ). La source de pollution de cette contamination importante n'a pas été mise en évidence. L'interdiction a pu être levée le 30 juillet suite à un prélèvement de recontrôle conforme effectué le 28 juillet.

23 juillet 2015 – Plan d'eau de Grandrieu : cette interdiction temporaire a été prise suite à un prélèvement non conforme aux normes bactériologiques le 21 juillet. Elle a pu être levée le 29 juillet suite à un prélèvement de recontrôle conforme effectué le 27 juillet.

# Département de la Lozère

## Bilan de la saison estivale 2015

### Cyanobactéries planctoniques

Concernant **le lac de Naussac**, le suivi des cyanobactéries a donné lieu, comme en 2014, à des proliférations importantes de cyanobactéries. En effet, le niveau 1 a été atteint à six reprises du 8 juillet au 17 août avec un pic à 85 962 cellules/ml le 21 juillet 2015. Suite à ces résultats, des précautions d'usage ont été mises en place (prendre une douche après la baignade, ne pas ingérer l'eau,...). Une interdiction de baignade et de consommation des produits de la pêche qui accompagne le niveau 2, a été demandée du 23 au 24 juillet 2015 suite au dépassement du seuil des 80 000 cellules.

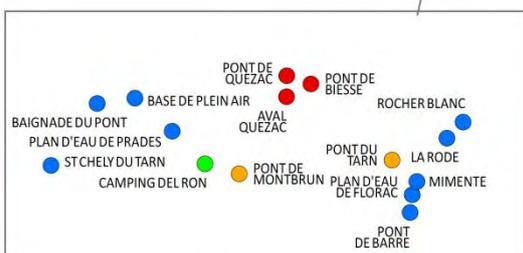
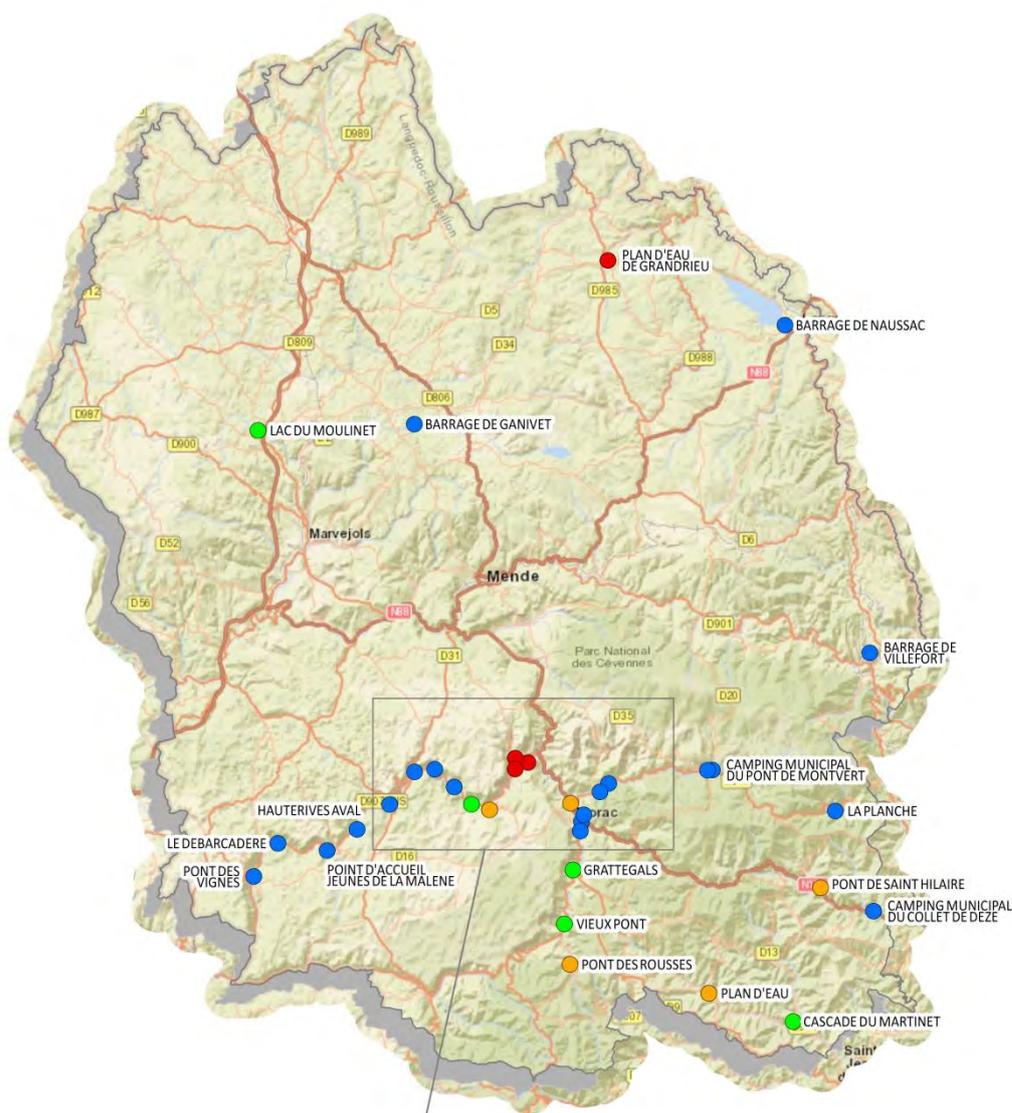
Pour **le lac du Moulinet**, cette année a aussi été marquée par des proliférations importantes de cyanobactéries qui n'avaient pas été observées à de tels niveaux jusqu'à présent. Les fortes chaleurs de cet été, associées aux différents nutriments accumulés dans le lac, ont sans doute contribué au développement important de ces cyanobactéries.

En effet, le seuil d'alerte de 16 000 cellules a été dépassé à six reprises du 8 juillet au 17 août avec un pic à 142 438 cellules/ml le 10 août 2015. Compte tenu de ces résultats, des précautions d'usage ont été mises en place dans un premier temps (prendre une douche après la baignade, ne pas ingérer l'eau,...). Le niveau 2 (interdiction de baignade et de consommation des produits de la pêche) a été maintenu du 23 juillet au 18 août 2015 suite au dépassement du seuil des 80 000 cellules, conformément aux instructions du ministère de la santé.

# Département de la Lozère

## Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	de	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de baignades		20	5	5	4



**Classement 2015**

- Excellent
- Bon
- Sufficient
- Insufficient
- Insuffisamment de prélèvements
- Changement qui affecte la qualité de l'eau de baignade
- Nouvelle baignade

# Département des Pyrénées-Orientales



Le département bénéficie d'eaux de bonne qualité. On constate une amélioration sur l'année 2015 avec de nombreux sites classés en excellente qualité.

La qualité des eaux de baignades en 2015 dans les Pyrénées-Orientales est restée globalement stable par rapport aux années précédentes.

Les baignades en mer sont de très bonne qualité. Aucune d'entre elles n'est classée en qualité suffisante ou insuffisante, et la grande majorité sont de qualité excellente. Ces classements sont obtenus grâce à la mise en place, par les collectivités, des mesures de gestion préventive des pollutions prévues dans les profils de vulnérabilité.

En 2015, un site a vu son classement s'améliorer : de « bonne » à « excellente » qualité. Il s'agit de la plage des pêcheurs sur la commune de Collioure. Cette évolution a pu être observée grâce à la forte implication de la commune dans la gestion de la qualité des eaux de baignades.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il existe une plage où la baignade est interdite pour des raisons sanitaires depuis 1984. Il s'agit de la plage de la Crouste de part et d'autre de l'embouchure de la Têt à Canet en Roussillon. Les efforts en cours des collectivités pour améliorer les systèmes d'assainissement des communes de la basse vallée de la Têt ne sont pas encore suffisants pour obtenir une qualité qui permettrait la réouverture de cette plage à la baignade.

En eau douce, on constate d'aussi bons résultats qu'en 2014. Aucune baignade n'est classée en qualité suffisante ou insuffisante. La baignade Centre naturel de loisirs et sports nautiques de Saint-Jean Pla de Corts a vu son classement passé de « bonne » à « excellente » qualité. Les importants travaux d'assainissements de la commune ont concouru à cette amélioration.



# Département des Pyrénées-Orientales

Bilan de la saison estivale 2015- baignades en eau de mer

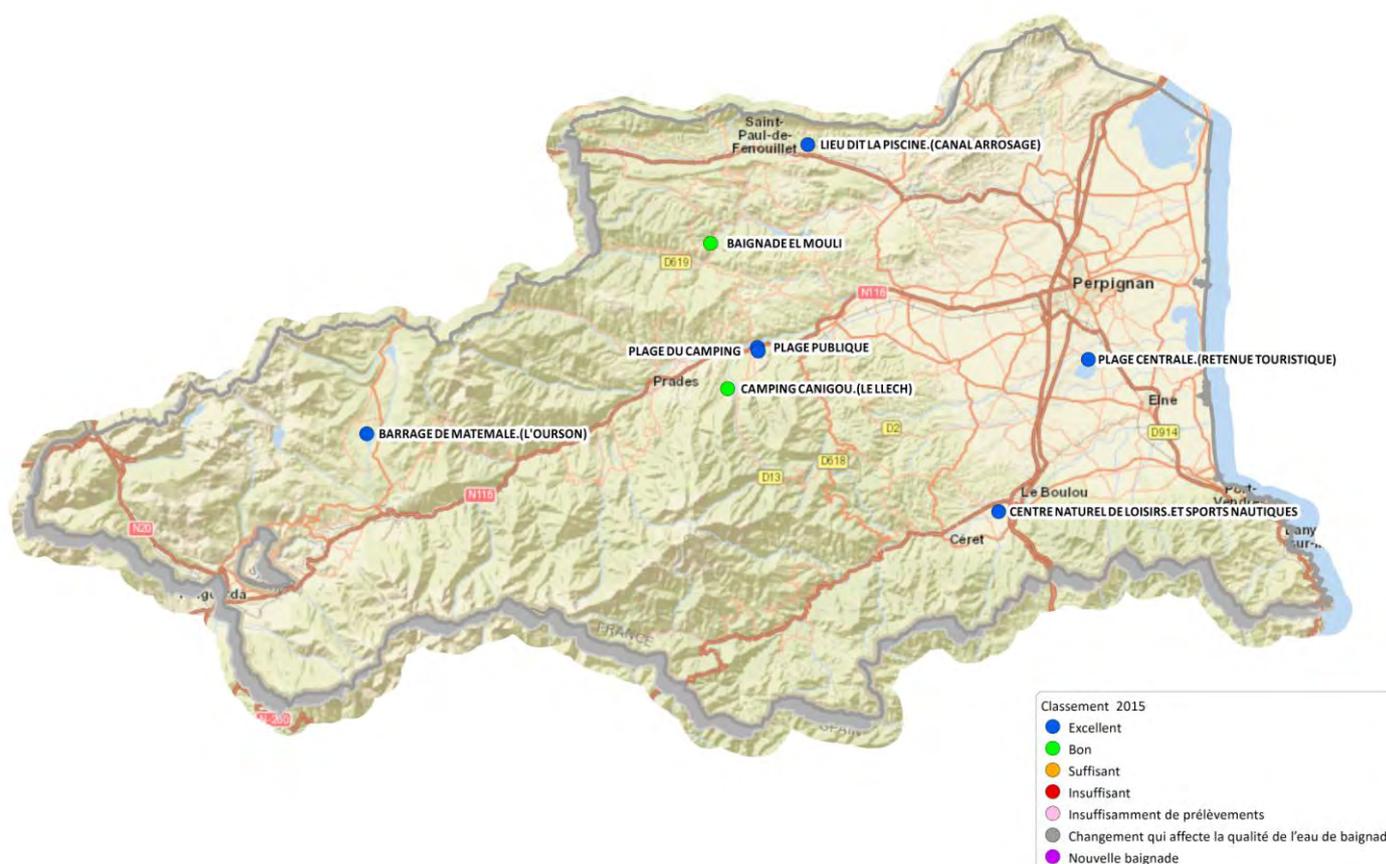
Classement 2015		Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de baignades		48	3	0	0



# Département des Pyrénées-Orientales

Bilan de la saison estivale 2015- baignades en eau douce

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de baignades	6	2	0	0



# Département du Tarn



L'ensemble des sites de baignade du département dispose d'une eau de bonne voire d'excellente qualité.

La présence de cyanobactéries sur certaines retenues de la rivière Tarn est observée, sans doute liée au faible débit et aux conditions météo

Le département du TARN dispose de 8 baignades en milieu naturel, dont 2 en eaux vives et 6 dans des lacs ou retenues, sont recensées, déclarées et aménagées et 1 non aménagée à Rabastens.

Tous les sites font l'objet d'un contrôle sanitaire règlementaire. (voir cartographie page suivante)

Au cours de l'été 2015, 47 prélèvements ont été effectués au titre du contrôle sanitaire, et la recherche de cyanobactéries a été systématique. En cas de présence, un dénombrement et une identification de ces cyanobactéries est effectué.

68 % des sites ont été qualifiés de « Bonne Qualité » pour la saison passée.

1 prélèvement a été qualifié de « Mauvais » au niveau du barrage des Montagnès à MAZAMET

14 prélèvements ont été enregistrés comme « Moyen » :

- Barrage des Montagnès 3 (juin et juillet)

- Barrage de la Roucarié 1 (juin)

- Rivière TARN : 3 Trébas (juin, juil, mi-août), 2 Rivières (fin juillet, mi-août) et 4 Rabastens (fin juin-juillet et septembre)

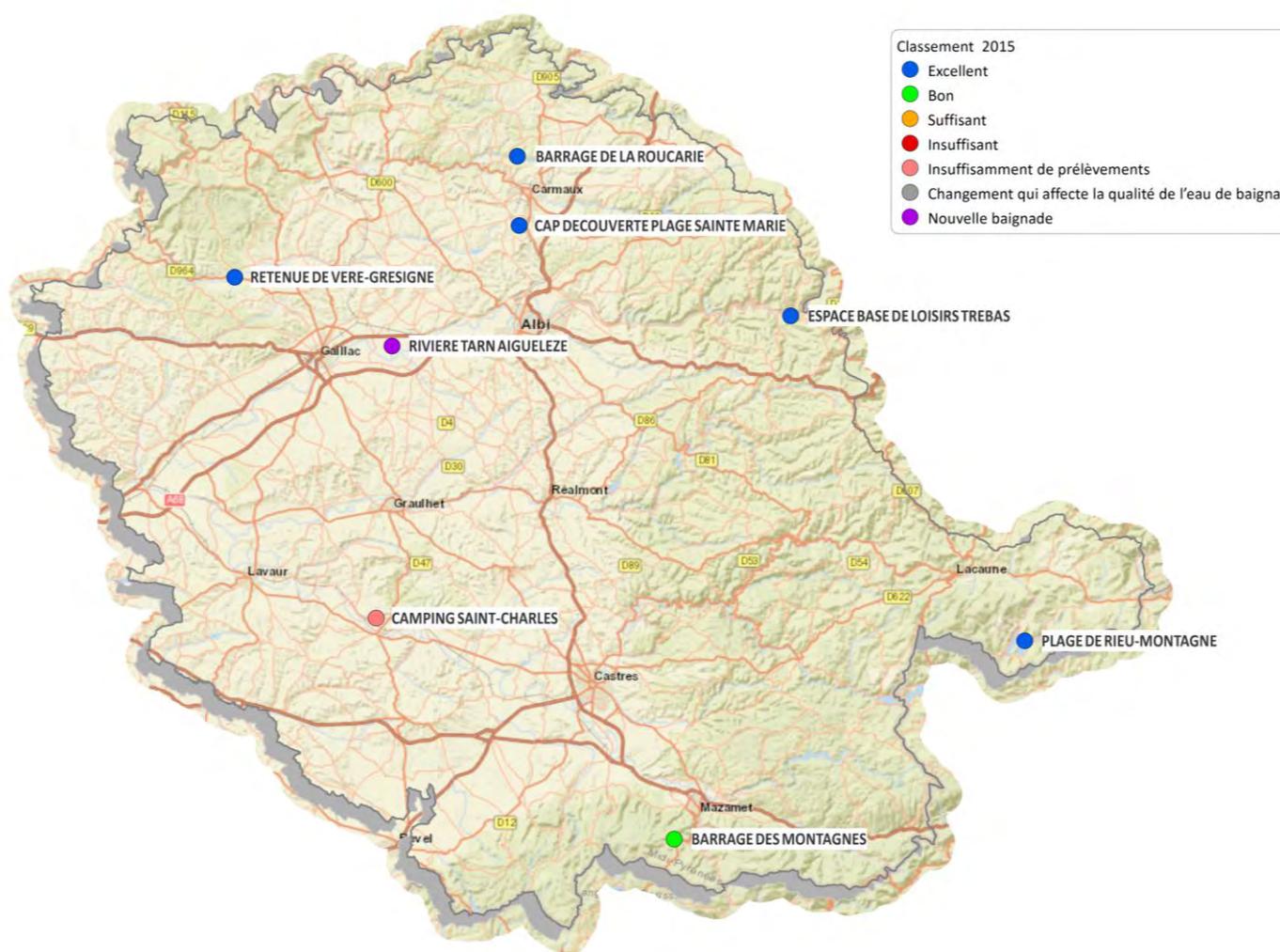
La présence d'algues est peu importante en général dans les cours d'eaux du département, sauf sur la rivière Tarn dans certaines retenues où l'eau a tendance à stagner pendant l'été compte tenu des faibles débits et des températures élevées.

Des cyanobactéries ont été repérées sur le site de baignade de l'ancienne carrière de DAMIATTE.

La recherche de micro cystines a été ensuite effectuée avec un résultat négatif

## Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de baignades	5	1		



# Département du Tarn-et-Garonne



Le Tarn et Garonne bénéficie d'eaux de baignade d'excellente qualité à l'exception d'une contamination ponctuelle suite à un épisode pluvieux significatif.

Dans le département de Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 6 sites représentant 31 prélèvements. A l'issue de la saison, 5 sont classées en excellente qualité et 1 en qualité suffisante. Elles sont donc toutes conformes à la directive européenne.

La qualité des lacs (4 zones de baignades) est globalement meilleure que la qualité des rivières (2 zones de baignade); ces dernières sont plus vulnérables aux épisodes pluvieux qui drainent de la pollution urbaine et agricole.

Montaigu de Quercy : la baignade dans le plan d'eau des Chènes est classée en excellente qualité bactériologique en 2015. Le profil de baignade confirme une tendance de ce lac à l'eutrophisation.

Laguépie : la baignade dans le Viaur est classée en excellente qualité bactériologique en 2015. Les communes de Laguépie et St Martin de Laguépie ont réalisé d'importants travaux ces dernières années visant à améliorer la collecte des eaux usées et pluviales et à diriger les rejets pluviaux en aval de la zone de baignade.

Lamothe Capdeville : la baignade dans l'Aveyron est classée en qualité suffisante en 2015. La qualité bactériologique de l'eau se dégrade après des épisodes pluvieux significatifs.

Molières : la baignade dans le plan d'eau de Malivert est classée en excellente qualité bactériologique en 2015. Sa qualité bactériologique est susceptible de se dégrader après des épisodes pluvieux importants. La commune a mis en œuvre certaines mesures préconisées dans le cadre du profil de baignade visant à limiter l'impact des ruissellements issus du bassin versant.

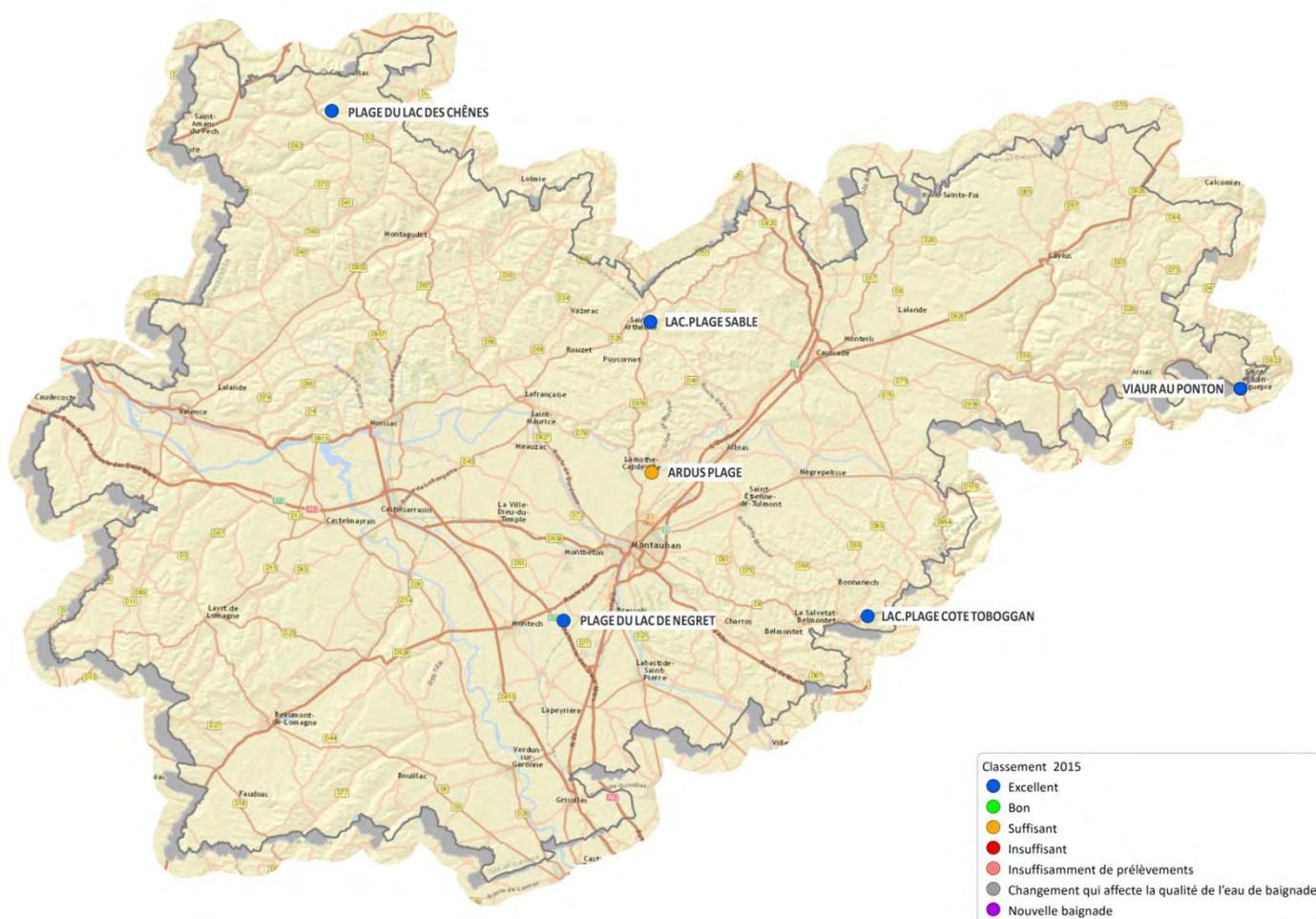
Monclar de Quercy : la baignade dans le plan d'eau est classée en excellente qualité bactériologique en 2015. Ce lac ne présente pas de problème particulier.

Bressols : la baignade dans le plan d'eau de Négret est classée en excellente qualité bactériologique en 2015. Cette ancienne gravière est néanmoins concernée par une faible transparence de l'eau qui peut induire un risque pour la sécurité des baigneurs. Le gestionnaire en concertation avec le maire de la commune est tenu de prendre des mesures de gestion de ce risque en fonction de la situation.

# Département du Tarn-et-Garonne

Bilan de la saison estivale 2015

Classement 2015	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de baignades	5		1	



ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
26-28 - Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel CS 30001  
34067 MONTPELLIER Cedex 2  
04 67 07 20 07



www.  
ars.  
languedoc-roussillon-  
midi-pyrenees  
.sante.fr